

- Investir pour la retraite
- Une période fiscale allégée
- L'investissement socialement responsable
- PWL – Le nec plus ultra

INVESTIR POUR LA RETRAITE

De quel capital de placement ai-je besoin et quelle est l'incidence sur ma stratégie de placement à long terme?

Si vous lisez les revues financières, vous êtes certainement tombés sur de nombreux articles récents sur diverses théories expliquant comment déterminer si vous aurez assez d'argent à votre retraite et comment investir cet argent pour vous assurer qu'il durera aussi longtemps que vous vivrez.

À titre d'exemple, on lit souvent que si vous touchez 70 % de votre revenu actuel à la retraite, ce sera suffisant pour conserver votre style de vie. Ainsi, si votre revenu actuel est de 100 000 \$, vous devriez viser 70 000 \$ de revenu à la retraite. Ce ratio varie toutefois considérablement selon le niveau de revenu que vous touchez (placements, prestations de retraite et autres sources) et selon le style de vie que vous souhaitez avoir à la retraite.

Comme l'espérance de vie est maintenant plus longue, un retraité peut s'attendre à vivre 20 ans et plus, souvent bien au-delà de 90 ans. Ainsi, si vous comptez sur votre portefeuille de placements pour votre revenu de retraite, vous devez veiller à ce que votre capital soit investi de manière à générer une croissance suffisante tout en étant à l'abri d'éventuels replis du marché.

On dit souvent qu'avec l'âge, les investisseurs deviennent plus prudents et qu'ils placent un pourcentage croissant de leurs actifs dans des instruments axés sur le revenu. Nous n'avons pourtant pas constaté ce phénomène chez PWL. Au contraire, nous trouvons que les investisseurs qui ont toujours agi prudemment continuent dans cette voie et que ceux qui sont plus audacieux favorisent souvent une approche plus dynamique lorsqu'arrive la retraite.

Supposons, par exemple, qu'un investisseur maintienne une répartition de 60/40 entre les actions et les titres à revenu fixe pendant ses années de retraite. Selon l'approche classique en planification financière, il faudrait effectuer des analyses de probabilité détaillées afin de déterminer comment un tel portefeuille résistera aux soubresauts du

marché au fil des ans : que se passera-t-il en cas d'inflation, ou si le marché boursier ralentit nettement au début de la période de retrait, ou encore si des problèmes de santé surviennent dans les dernières années et que des fonds doivent être consacrés aux soins à domicile?

Nous avons cependant constaté, compte tenu de notre expérience de plus de 20 ans dans les scénarios de modélisation financière en prévision de la retraite pour des clients fortunés, qu'il existe un test très simple pour déterminer si vos actifs suffiront ou non pendant vos années de retraite. Prenez votre bilan et comparez le pourcentage des fonds consacrés aux actifs liés au style de vie (par exemple, la maison, la résidence secondaire, les œuvres d'art) par rapport au pourcentage affecté aux placements (par exemple, REER, placements non enregistrés, régime de retraite de l'employeur et régimes d'épargne).

Si les actifs consacrés aux placements représentent 70 % ou plus du total, vos fonds seront probablement suffisants pour assurer le maintien de votre style de vie pendant plus de 25 ans, quels que soient les aléas de la vie. Cela suppose, bien entendu, que votre portefeuille est bien diversifié, que vous n'avez plus d'hypothèque et que vos propriétés exigent un entretien normal. Vous pouvez compter sur un revenu de retraite sûr et n'avez pas besoin de modifier la répartition de vos actifs à long terme. En effet, la somme allouée aux actifs à usage personnel pour la retraite est habituellement révélatrice du coût de la vie pour une personne donnée. Ainsi, si vous avez atteint ce ratio cible, relaxez! Vous pourrez profiter de votre retraite sans modifier votre stratégie de placement.



James Parkyn
 Gestionnaire de portefeuille
 PWL Capital inc., Montréal



UNE PÉRIODE FISCALE ALLÉGÉE

Chaque année, les investisseurs qui ont des comptes non enregistrés déplorent de n'avoir en main tous leurs feuillets de renseignements fiscaux qu'à environ deux semaines de la date limite fixée par l'Agence du revenu du Canada, soit le 30 avril. Les choses se passeront sans doute mieux cette année; nous vous expliquons pourquoi.

Dans les années antérieures, les fiducies et les sociétés de personnes cotées en Bourse avaient 90 jours après la fin du mois de décembre pour présenter l'information concernant les distributions de revenu et de capital. Cela signifiait que les courtiers et les sociétés de fonds communs de placement ne recevaient pas l'information dont ils avaient besoin pour préparer les feuillets T3/Relevé 16 et T5013/Relevé 15 avant la fin de mars. Dans certains cas, les clients ne recevaient ces feuillets qu'à la mi-avril, ce qui leur laissait bien peu de temps pour préparer leur déclaration fiscale.

Les choses pourraient être différentes cette année, car le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, a annoncé l'été dernier de nouveaux règlements qui réduiront la période de 90 jours à 60 jours. Les modifications à la loi ont été proposées en juillet et même si elles n'avaient pas été adoptées au moment d'aller sous presse, tous s'accordent à dire qu'elles seront mises en œuvre pour la prochaine période fiscale.

Ainsi, si vous avez un compte non enregistré chez PWL, à quoi devez-vous vous attendre? La plupart des clients recevront une série de feuillets de renseignements fiscaux de TD Waterhouse ainsi que des feuillets distincts pour tous les fonds communs de placement dont ils détiennent des parts dans leur compte.

TD Waterhouse produit un feuillet T3/Relevé 16 ou un feuillet T5/Relevé 3 pour les actifs détenus dans votre compte. Ils sont postés régulièrement et comprennent le revenu lié aux titres pour lesquels une déclaration a été faite à ce jour. Il ne faut pas pour autant présumer que ce relevé comprend tous les titres que vous avez dans votre compte. Vérifiez le sommaire des revenus de fiducie fourni par TD Waterhouse pour voir si certains émetteurs n'ont pas encore présenté leur information. Si c'est le cas, prévenez la personne qui prépare votre

Heureusement, chez PWL, nous avons mis au point nos propres systèmes pour faire le suivi de votre prix de base rajusté (PBR) et vous éviter cette lourde tâche.

déclaration fiscale que vous attendez d'autres documents. Si vous avez des parts de fonds communs de placement DFA par exemple, vous recevrez un feuillet T3/Relevé 16 directement de cette société. Ces renseignements ne figurent sur aucun relevé qui vous est envoyé par TD.

TD Waterhouse produit aussi un relevé de transactions indiquant les achats et les ventes effectués dans votre compte au cours de l'année. Aucun feuillet de renseignements ne

précise cependant vos gains ou pertes en capital sur ces transactions; l'Agence du revenu du Canada laisse au contribuable le soin de les calculer.

Heureusement, chez PWL, nous avons mis au point nos propres systèmes pour faire le suivi de chaque prix de base rajusté (PBR) et vous éviter cette lourde tâche. Nous vous invitons à communiquer avec votre conseiller pour obtenir une copie de ce rapport.

N'hésitez pas non plus à nous contacter si vous croyez qu'il vous manque un feuillet de renseignements fiscaux. Nous avons des copies électroniques de tous les feuillets transmis à nos clients par TD Waterhouse et serons heureux de vous en envoyer un duplicata au besoin.

Nous espérons que ces informations vous faciliteront un peu la tâche... Nous faisons le maximum, chez PWL pour réduire votre fardeau fiscal en matière de placements, mais nous ne pouvons pas éliminer complètement l'Agence du revenu du Canada!



Cameron Passmore
Gestionnaire de portefeuille
PWL Capital inc., Ottawa



L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Ce que peut faire PWL

Au-delà des résultats financiers, les investisseurs souhaitent que les sociétés sur lesquelles ils misent aient le sens des responsabilités sociales. La Revue de l'investissement responsable au Canada, publiée par l'Association pour l'investissement responsable en mars 2007, révèle que les actifs investis au Canada en fonction de principes de responsabilité sociale sont passés de 65 à 504 milliards de dollars au cours des deux dernières années.

Bien qu'une grande partie de cette hausse soit attribuable aux investissements institutionnels, du fait que les grandes caisses de retraite appliquent des critères sociaux dans leur processus de sélection de placements, les particuliers aussi veulent investir dans les entreprises dont l'exploitation est conforme aux règles d'éthique.

Comment fonctionne l'investissement socialement responsable (ISR)? Essentiellement, l'ISR intègre des paramètres environnementaux, sociaux et de gouvernance au processus décisionnel et ce, de différentes manières.

À titre d'exemple, on peut avoir recours à des méthodes de sélection négative pour éliminer des secteurs d'activité entiers tels que les fabricants d'armement et les producteurs de tabac. Par la sélection positive, le conseiller

en placement évalue toutes les sociétés dans l'industrie du pétrole et du gaz, par exemple, et choisit celles qui affichent les meilleurs résultats sur le plan des mesures environnementales, sociales et de gouvernance, en plus d'effectuer l'analyse financière habituelle.

S'il est méritoire d'investir dans des entreprises socialement responsables, il faut néanmoins vous assurer que votre conscience sociale ne nuit pas à vos objectifs financiers. Heureusement, des études révèlent que les indices d'entreprises socialement responsables se comparent très avantageusement aux indices généraux sur de longues périodes.

À la fin de septembre 2007, l'indice social Jantzi, qui représente 60 sociétés canadiennes ayant rempli un ensemble de critères sociaux et environnementaux, a déclaré un rendement annualisé de 9,07 % depuis sa création le 1^{er} janvier 2000. L'indice S&P/TSX 60, celui qui lui ressemble le plus, a dégagé un rendement annuel de 8,49 % au cours de la même période, tandis que l'indice composé S&P/TSX affichait 8,78 %.

Aux États-Unis, l'indice social Domini (DS 400) a obtenu un rendement annualisé de 12,09 % entre sa création le 1^{er} mai 1990 et le 31 octobre 2007, comparativement à 11,53 % pour son indice de référence, le S&P 500, au cours de la même période.

À l'échelle mondiale, l'indice DJSI World (*Dow Jones Sustainability World Index*) a atteint un rendement cumulatif de 60,26 % entre sa création le 31 août 1999 et octobre 2007, comparativement à 54,77 % pour l'indice MSCI World au cours de la même période.

Il ressort donc clairement que les entreprises socialement responsables peuvent obtenir des rendements aussi bons, voire meilleurs, que ceux de leurs concurrentes.

Chez PWL, nous appuyons la tendance croissante favorisant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Dans les derniers mois, nous avons réfléchi à un moyen d'intégrer la dimension ISR à notre approche structurée de gestion du patrimoine et avons repéré deux fonds négociés en Bourse socialement responsables que nous avons ajoutés à notre éventail de placements:

- Le fonds Barclays iShares CDN Jantzi Social Index Fund a été créé en partenariat avec Jantzi Research Inc., principale société au Canada spécialisée dans les études sur l'investissement socialement responsable. Ce fonds investit dans 60 entreprises canadiennes figurant à l'indice social Jantzi.
- Le fonds Barclays iShares KLD 400 Social Index Fund comprend les 400 sociétés figurant à l'indice social Domini et intéressera les investisseurs qui souhaitent faire des placements sur le marché américain.

Si l'approche ISR touche une corde sensible en vous, nous vous encourageons à contacter votre gestionnaire de patrimoine pour obtenir de plus amples renseignements. Ensemble, nous pouvons changer les choses!



Hélène Gagné
Gestionnaire de portefeuille
PWL Capital inc., Montréal



DES PARTENAIRES, DU SAVOIR-FAIRE

Gestion de portefeuille

Planification financière

Sécurité financière et
planification successorale

Service de recherche



PWL – LE NEC PLUS ULTRA

Comme bien des sociétés qui connaissent du succès aujourd'hui, nous avons entrepris chez PWL un exercice de planification stratégique afin de déterminer quelle serait la meilleure voie de croissance pour notre cabinet. À l'issue de cet exercice, nous avons décidé notamment de développer notre marque et d'accroître la notoriété du modèle de service que nous proposons à nos clients.

Depuis mon premier contact avec PWL, je considère cette entreprise comme le nec plus ultra de la gestion du patrimoine, aussi appelée gestion privée. Notre modèle de service intégré représente véritablement le summum de ce que le secteur financier dans son ensemble cherche à offrir, mais c'est encore un secret bien gardé. Nos initiatives de valorisation de la marque visent à mieux nous faire connaître, de telle sorte que les investisseurs et les professionnels du monde des finances comprennent clairement ce qui nous distingue.

Quels changements auront lieu, entre autres, dans les mois qui viennent? Tout d'abord, nous avons changé notre nom à PWL Capital inc.; c'est d'ailleurs le nom sous lequel nous sommes connus. Ce changement apparaîtra sous peu sur nos relevés mensuels, nos

rapports sur le rendement des portefeuilles, nos cartes professionnelles et notre papier à en-tête.

Deuxièmement, nous avons créé une nouvelle brochure d'entreprise qui reflète nos valeurs d'intégrité, d'objectivité et de transparence totale auprès de nos clients. Cette brochure constitue une publication essentielle pour aider nos clients et d'autres

parties à comprendre notre message et à voir de quelle manière nos services s'intègrent les uns aux autres pour former un tout. Nous vous encourageons à la consulter avec votre conseiller.

Troisièmement, nous mettons à jour notre site Internet pour renforcer notre nouveau nom et notre nouvelle image de marque, ce qui nous permettra de sensibiliser davantage les internautes à notre cabinet et à notre modèle de service. L'accès en ligne à votre portefeuille ne sera pas modifié.

Toutes ces initiatives visent à bien positionner PWL en vue de la croissance, à un moment où nous cherchons à élargir notre équipe de conseillers et à fournir des services intégrés de gestion du patrimoine à plus de clients. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires en tout temps!



Brenda Bartlett
Chef de l'exploitation
PWL Capital inc.

WWW.PWLCAPITAL.COM



MEMBRE
FONDS CANADIEN DE
PROTECTION DES ÉPARGNANTS

Montréal

Téléphone : (514) 875-7566
Télécopieur : (514) 875-9611
Sans frais : 1 800 343-7566
capital@pwlcapital.com

Rivière-du-Loup

Téléphone : (418) 862-5643
Télécopieur : (418) 862-3585
Sans frais : 1 800 774-7418
rdl@pwlcapital.com

Ottawa

Téléphone : (613) 237-5544
Télécopieur : (613) 237-5949
Sans frais : 1 800 230-5544
ottawa@pwlcapital.com

Toronto

Téléphone : (416) 203-0067
Télécopieur : (416) 203-0544
Sans frais : 1 866 242-0203
toronto@pwlcapital.com